



COMPTE-RENDU DE L'INTERVENTION DES AGENTS A LA REUNION REGIONALE DE L'INSPECTION DE LA DIRECCTE AUVERGNE LE 25 OCTOBRE 2013

UN DIRECT DU DROIT FRAPPE LE DIRECCTE... CA SENT L'SAPIN POUR LA REFORME !!!

L'opposition à la réforme Sapin de l'inspection du travail est très largement majoritaire dans les services.

Le Ministre et évidemment le DIRECCTE ne veulent pas que cette évidence soit affichée et l'ont à nouveau affirmé immédiatement après la journée d'action du 22 octobre notamment par une tribune publiée le même jour sur le site Rue 89 en ce qui concerne Michel SAPIN et par un mail adressé aux agents le 23 octobre au matin en ce qui concerne notre DIRECCTE.

Par l'envahissement de la réunion régionale de l'inspection du 25 octobre dernier par les agents de contrôle, c'est l'existence de cette opposition forte et majoritaire au sein des services que nous avons voulu leur rappeler.

Il n'y a pas si longtemps, en pareille situation, le DIRECCTE aurait laissé la contestation s'exprimer au moins en écoutant la déclaration que ses agents avaient à lui faire, et aurait répondu ensuite.

Il n'en a rien été, le DIRECCTE s'est au contraire immédiatement et constamment employé à nous empêcher de nous exprimer.

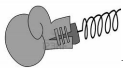
Il nous a donc fallu parler plus fort que lui.



Voici en substance ce que nous avons tenté de faire entendre, et ce que le DIRECCTE nous a renvoyé :

Le DIRECCTE s'attendait à un boycott, c'est ce que nous avons appris en passant devant le buffet d'accueil lorsque la serveuse s'est étonnée de nous voir arriver avec un peu de retard !

En rentrant dans la salle, nous avons d'emblée indiqué au DIRECCTE que s'il avait convoqué cette réunion au milieu des congés scolaires en espérant récolter un boycott et par conséquent l'absence d'expression de la part des agents, c'était raté, nous étions là et bien décidés à dénoncer la réforme.



Le DIRECCTE nous a demandé à quel titre nous intervenions et si nous étions grévistes.

La question était pour le moins cocasse après son mail du 23 octobre adressé aux agents par lequel il s'empressait de communiquer, à la décimale près, des taux de « *présomés grévistes* » de la journée du 22 octobre alors que le nombre de grévistes n'avait pas encore été établi sur les différents sites de la DIRECCTE Auvergne.

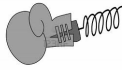
Lorsqu'il y a un appel à la grève, le DIRECCTE ne compte pas tous les grévistes, mais il prétend en compter lorsqu'il n'y a pas d'appel !

Cela nous a donné l'occasion de lui rappeler les inexactitudes de son message aux agents, et le caractère scandaleux de ses méthodes.

Notamment, le DIRECCTE annonce qu'il y avait 200 manifestants à Paris le 22 octobre. Ce nombre est sous-estimé de manière caricaturale, dans plusieurs articles de presse, le chiffre avancé était de 500, sans compter les

manifestations organisées dans d'autres villes de France (Montauban, Lille, Toulouse, etc.), ce qui constitue une mobilisation importante à l'échelle du Ministère et en particulier des agents de contrôle qui constituaient la majorité des manifestants.

L'objectif de ce mail du DIRECCTE du 23 octobre n'était évidemment pas d'informer les agents mais de décourager toute velléité d'opposition en nous signifiant que rien n'arrêterait la réforme, le CTM serait reconvoqué immédiatement et la réforme suivrait son cours.



Mais nous avons concédé au DIRECCTE qu'il avait encore un peu de marge avec les méthodes employées par le ministre Michel SAPIN, lequel traite l'opposition des agents et des organisations syndicales par un mépris encore plus odieux.

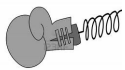
Le DIRECCTE nous a repris en indiquant que contrairement à ce que nous affirmions, SAPIN n'avait jamais dit qu'il y avait les bonnes et les mauvaises organisations syndicales.

Nous avons proposé au DIRECCTE d'en revenir aux termes précisément employés par le ministre.

Dans sa tribune publiée sur le site Rue 89, Michel SAPIN indique en effet d'abord sobrement que « *plusieurs organisations syndicales ont marqué leur intérêt pour ce débat et les propositions qu'il fait émerger, quand d'autres marquent une opposition* ». Mais il précise un peu plus loin son jugement en expliquant que son projet se situe « *à l'exact inverse de ce que caricaturent certains militants du statu quo* » et déclare enfin que « *l'enjeu de cette évolution de notre système d'inspection du travail mérite mieux que des slogans creux et des contrevérités flagrantes, qui dissimulent souvent un individualisme forcé frisant à une forme de corporatisme* ».

Là le DIRECCTE a essayé de couvrir notre intervention en nous disant que ce que nous disions était faux, chacun peut aller vérifier.

Il est à noter en tous cas que ni le ministre ni le DIRECCTE ne peuvent invoquer une opposition minoritaire, car si certaines organisations syndicales ont accepté de discuter du projet de réforme, lors des 3 votes au Comité Technique Ministériel aucune d'entre elles n'a rendu un avis favorable.



Le ministre affirmant que nous exprimons des « contrevérités flagrantes », nous nous sommes proposés de dire les siennes :

Le ministre explique ainsi que la réforme confortera notre rôle de proximité dans la réponse aux demandes des salariés dont il cite quelques exemples : le salarié qui n'a pas été payé, celui qui perd son emploi ou subit une discrimination...

Aujourd'hui, lorsque des salariés nous saisissent pour non paiement de salaire ou pour discrimination, nous intervenons autant que possible, même si ce n'est pas toujours dans des délais satisfaisants.

Mais la réforme va avoir pour effet de différer ce type d'interventions et d'une manière générale va nous éloigner de ce rôle de proximité.

En effet, dans le « système d'inspection » que l'on nous promet au sein des futures Unités de Contrôle dans lesquelles l'action programmée prendra le pas sur l'indépendance et l'autonomie, nous serons contraints d'expliquer aux salariés que notre intervention ne pourra se faire que dans le cadre d'une action programmée, dès lors que d'autres collègues de la même Unité de Contrôle auront été saisis par d'autres salariés confrontés aux mêmes types de problèmes et que le DUC conviendra de la nécessité de mener une action programmée.

Or, ce sont des contrôles que l'on ne mène que lorsqu'on est saisi.

Une action programmée sur le paiement des salaires nécessitera de déployer beaucoup d'énergie avec le risque de faire mouche dans un nombre de cas très réduit.

Ce n'est pas de l'efficacité, c'est de l'affichage. Et l'efficacité, cela nécessite des moyens conséquents.

Or la réforme s'inscrit au contraire dans la poursuite de la réduction des moyens.

Faut-il rappeler que les effectifs d'agents de catégorie C sont en chute libre depuis des années, alors que la charge de travail ne diminue pas. L'informatique ne réduit pas la charge de travail, il la modifie, et d'autres besoins se font jour notamment via des systèmes d'informations chronophages ; quant à la dématérialisation totale qu'on nous promet elle reste un fantasme, alors que les effectifs diminuent bien concrètement !

Le plan de transformation d'emploi de contrôleurs en inspecteurs dissimule un autre versant de ce plan social au long cours, car à ce jour aucune réponse n'a été apportée par le ministre sur la question des 2000 postes de contrôleurs qui disparaîtront avec le PTE si toutefois celui-ci se prolonge effectivement sur 10 ans.

Le ministre explique également que grâce à la réforme, nous allons pouvoir gagner en efficacité face aux entreprises dont on identifie difficilement le décisionnaire lointain, anonyme, dilué (sièges étrangers, actionnaires lointains) en complétant la réponse de terrain par une réponse d'un autre niveau plus global ou plus spécialisé.

Cela signifie-t-il que le ministre entend s'appuyer sur l'expertise de l'inspection du travail (notamment les dérives que les agents identifient à l'occasion de leurs contrôles lorsqu'ils se heurtent à des structures où la responsabilité est diluée et empêche la verbalisation de situations illégales) afin de faire évoluer la réglementation ?

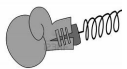
Malheureusement non, l'État ne veut pas ou plus réglementer, le credo est désormais de laisser les partenaires sociaux s'arranger ou plutôt les salariés et leurs organisations syndicales se faire acculer à négocier le recul de leurs droits et s'estimer heureux d'avoir encore un emploi. En témoigne l'encadrement par la loi des accords de compétitivité-emploi dans le dispositif rebaptisé des accords de maintien dans l'emploi.

En réalité le ministre tire argument de ce constat partiellement partagé (l'existence de montages juridiques d'entreprises de plus en plus complexes destinés à se soustraire à leurs obligations) pour motiver son projet de réforme et nous conduire vers un système d'inspection de plus en plus spécialisé et hiérarchique, dans lequel sous prétexte que l'inspection est démunie face à certaines dérives, on dé-saisira les agents de certains contrôles pour les mener ailleurs, et accessoirement autrement...

Quand on veut tuer son chien, on dit qu'il a la rage.

Le ministre explique encore que grâce à la réforme, nous serons plus à même de lutter « contre les politiques aveugles du cours de Bourse qui écrasent les structures et épuisent les individus ».

Nous avons dénoncé devant le DIRECCTE cette affirmation démagogique selon laquelle, la réforme permettrait à l'inspection du travail de prétendre déjouer les politiques aveugles du cours de Bourse sur la base du code du travail.



Le DIRECCTE nous a demandé d'arrêter de jouer à nous faire peur et nous a objecté que nous n'avions pas compris la réforme.

Nous l'avons fort bien comprise et nous ne voulons pas de cette réforme.

Au contraire, nous avons besoin de moyens, en effectifs, en outils juridiques, en réglementation et en prérogatives.

Nous avons indiqué à titre d'exemple au DIRECCTE une mesure très simple qui permettrait à l'inspection de gagner en efficacité et en lisibilité à l'égard des usagers.

Ainsi on reproche continuellement à l'inspection de ne pas rendre compte, mais pourquoi ne pas introduire dans le code du travail l'obligation pour l'employeur d'afficher nos courriers d'observation dans l'entreprise ?

Régulièrement, les agents se posent la question de leurs possibilités d'adresser copie de leurs courriers aux salariés et aux représentants du personnel. Le droit est restrictif en la matière et les avis rendus par la CADA ne sécurisent pas clairement ces possibilités.

Mais les pouvoirs publics sont-ils favorables à ce type d'orientation ? Rien n'est moins sûr.

Le ministre Michel SAPIN déjeune avec les représentants du patronat, pas avec ceux des salariés.

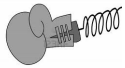
Nous avons en effet rappelé au DIRECCTE que récemment des collègues parisiens avaient surpris le ministre en train de déjeuner avec les patrons de l'industrie du luxe dans un hôtel de luxe...

Nous ne voulons pas du management intégré par la gestion de projets par lequel on demande aux agents de s'éloigner d'eux-mêmes de la demande individuelle au profit de la construction d'actions collectives, alors que nous ne sommes déjà pas en capacité matérielle de répondre aux urgences des situations que nous signalent les salariés et les représentants du personnel, du fait d'une charge de travail qui ne peut être absorbée en raison des diminutions constantes d'effectifs.

Nous ne voulons pas d'une ligne hiérarchique resserrée autour des DUC.

Aujourd'hui, le DAT est en appui sur le geste professionnel, son rôle est de nous aider par rapport aux problématiques que nous lui soumettons, et lorsqu'il est nécessaire de faire des liens, il le fait avec sa vue d'ensemble.

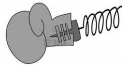
Nous ne voulons pas des DUC qui veillent à ce qu'on ne manifeste pas trop d'autonomie dans notre appréciation des situations et le choix des contrôles à diligenter.



Sur ce, le DIRECCTE s'est emporté en nous assénant que nous nous étions mis dans une impasse et en affirmant que la réforme serait de toutes façons mise en œuvre.

Le DIRECCTE essayant, une fois encore, de s'accaparer la parole et se lancer dans une grande tirade (comme il en a si souvent l'habitude) pour tenter de faire taire les dissonances avec sa manière de penser, nous avons exprimé avec force notre mécontentement, notamment en lui assénant qu'il était incapable de faire preuve du moindre esprit critique concernant cette réforme, qu'il prenait pour « argent comptant » la totalité du discours provenant de sa propre hiérarchie et que sa seule compétence résidait dans le fait de nous servir « la soupe du ministère ».

Nous avons ajouté qu'il est particulièrement malhonnête de faire croire que nous sommes systématiquement réfractaires aux changements puisque nous avons subi 3 réformes importantes au cours des 4 dernières années (fusion des 3 inspections du travail, création des DIRECCTE, et maintenant le plan SAPIN) et sans la moindre évaluation de l'impact que cela pouvait avoir sur les conditions de travail des agents.



Le DIRECCTE nous a finalement taxé d'incohérence au motif qu'une organisation syndicale demande que le NES soit appliqué rétroactivement.

Pour le DIRECCTE on ne peut manifestement pas s'opposer à une réforme puis demander des aménagements dès lors que cette réforme est mise en œuvre.

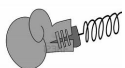
Mais en imposant la réforme, le ministre ne laisse pas le choix aux organisations syndicales, pas plus que les contrôleurs n'ont aujourd'hui le choix de ne pas passer l'EPIT s'ils veulent tout simplement continuer à exercer leur métier.

Devant de tels arguments, il était temps pour nous de quitter la réunion, mais nous avons pris soin de lui répondre une dernière fois pour dénoncer le caractère aberrant de la réforme en matière de gestion des ressources humaines.

Notamment en rappelant que l'EPIT est une fantastique machine à créer du stress, des rivalités qui minent le collectif, de la remise en question personnelle infondée et qui fait du mal aux agents.

A cet égard nous notons que le ministre ne tient toujours aucun compte des demandes de réduire au moins la durée du PTE afin que les contrôleurs soient promus à l'ancienneté alors que la majorité des organisations syndicales le demande.

Rien ne justifie que l'on mette les agents dans cette posture insensée de devoir justifier ses compétences, risquer d'être recalés et devoir se représenter d'année en année en se demandant ce qui n'a pas convaincu alors que cet examen est en réalité un concours étant donné le nombre de postes limité.



3/4 des agents de contrôle présents ont quitté la salle.

Lors de notre départ, nous avons pu entendre le DIRECCTE déclarer, mesquinement, que la réunion reprendrait lorsque les grévistes auraient quitté la salle.



Nous sommes opposés à cette réforme et nous continuerons de le faire savoir au sein mais également à l'extérieur des services.

L'opposition à ce projet de réforme doit s'amplifier.